



Des nouvelles de votre CSC

Dans le contexte de confinement instauré à compter du 30 octobre 2020 pour faire face à la dégradation de la situation épidémique, certains de nos ateliers-activités seront maintenus et d'autres seront suspendus :

ATELIERS -ACTIVITES MAINTENUS

- Toutes nos permanences d'accès aux droits (permanences sociale, écrivain public, droits des étrangers, psychologique et démarches administratives en ligne).
- Les activités périscolaires-enfants (ateliers enfants qui se déroulent du lundi au vendredi).
- L'accompagnement scolaire – Aide aux devoirs.
- Le centre de loisirs du mercredi.
- Le café des parents.
- Les ateliers d'éveil parents-enfants.

ATELIERS- ACTIVITES SUSPENDUS JUSQU'AU 1^{ER} DECEMBRE 2020

- Les activités extrascolaires-enfants qui se déroulent le samedi (centre de loisir et autres activités enfants).
- Toutes nos activités adultes (gym, yoga, couture, danse indienne, anglais, informatique...).
- Les ateliers sociolinguistiques et cours de journée et du soir.

ATTENTION !

- Vous devez vous déplacer avec une attestation:
 - à télécharger si possible : <https://media.interieur.gouv.fr/deplacement-covid-19/> ;
 - à défaut, vous trouverez des attestations papier au CSC aux heures d'ouverture (ou devant la porte si le CSC est fermé)
 - Pour ceux qui le souhaitent, téléchargez l'appli : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/tousanticovid>
- Les activités et permanences qui auront lieu devront se tenir dans le strict respect des règles sanitaires en vigueur. Les rendez-vous des permanences seront confirmés par téléphone. Cocher la case "Convocation judiciaire ou administrative et pour se rendre dans un service public" sur l'attestation dérogatoire.

Nous vous tiendrons au courant bien sûr selon l'évolution de la situation.
À bientôt pour de nouvelles infos !



L'équipe et le conseil d'administration du CSC Petit Colombes
Le 2/11/2020